



COMPTE RENDU
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 AVRIL 2019

Le Conseil Municipal de Beauvois en Cambrésis s'est réuni en Mairie le 15 avril 2019 à 20 heures sous la présidence de Yannick HERBET, Maire de la commune.

En présence de : Didier JACQUEMIN, Virginie LE BERRIGAUD, Yvon CIMBE, Géry HERMANT, Gilberte BOITTEAUX, Aurélie HUET, Jean-Luc COUTEAU, Michel SCARCIA, Jean-Marie BACQUET, Laurye LALLEMANT, Nathalie GUENEZ.

Absents excusés : Lydie DEPREUX, (procuration à Virginie LE BERRIGAUD) Sylvain SAKALOWSKI (procuration à Géry HERMANT), Magalie BANSE (procuration à Didier JACQUEMIN) , Claudine CASIEZ, Fabrice DEPREUX.

Absents : Adrien PARMENTIER, Amélie LEQUET

Le Conseil Municipal autorise en préambule le Maire à inscrire à l'ordre du jour une question complémentaire à savoir l'attribution à l'U.S.Beauvois d'une avance sur la subvention 2019.

Le procès-verbal de la réunion du 11 mars 2019 est ensuite adopté.

1) Modification des statuts du SIDEN-SIAN

Le 7 février 2019, le Comité Syndical du SIDEN-SIAN a procédé à une modification statutaire ayant pour objet le regroupement des compétences « production d'eau potable » et « distribution d'eau potable » en une seule compétence « eau potable ».

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (articles L 5211-17 et L 5211-20), les assemblées des collectivités membres doivent être consultées.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable unanime.

2) Enlèvement des déchets amiantés

Le Maire précise que dans le cadre de la gestion des déchets amiantés des bâtiments municipaux présentant de l'amiante et des dépôts sauvages contenant ce matériau, le SIAVED propose deux modes d'enlèvement :

-la commune assure le ramassage et l'emballage par un agent communal qui devra être formé, équipé et protégé ; le SIAVED se chargerait ensuite de la collecte des bigs-bags

-le SIAVED lance un groupement de commandes pour les communes intéressées afin de retenir un prestataire qui ramassera et collectera les déchets amiantés au moindre coût.

Le Conseil Municipal, invité à retenir l'une de ces deux options, choisit de confier le soin au SIAVED d'initier un groupement de commandes.

3) Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe

La Commission Administrative Paritaire du CdG59 a émis un avis favorable à l'avancement de Brigitte COYEZ au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de créer ce poste avec effet au 1^{er} mai 2019.

4) Régime des heures supplémentaires effectuées par le personnel communal

Par délibération en date du 3 avril 2012, le Conseil Municipal a fixé le régime des heures supplémentaires effectuées par le personnel communal.

Cet acte ne mentionne que les catégories de personnel alors que le Centre des Finances Publiques de Caudry sollicite le détail des agents (grade et filière) susceptibles de bénéficier de ces heures supplémentaires.

Le Conseil Municipal confirme à l'unanimité le régime actuel des heures supplémentaires du personnel communal en précisant les grades et filières concernés par cette mesure.

5) Admission en non-valeur de produits irrécouvrables

Yannick HERBET informe l'assemblée que le Centre des Finances Publiques de Caudry vient d'adresser une nouvelle liste de produits qui n'ont pu être recouverts, du moins pour l'instant, et qui concernent des factures d'électricité, des frais de mise en fourrière et une participation à la classe de neige.

Le montant total de ces produits irrécouvrables s'élève à la somme de 6 044,19 € (10 particuliers ou sociétés sont concernés).

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer sur ces admissions en non-valeur, les accepte par 13 voix pour et 2 contre (Michel SCARCIA et Laurye LALLEMANT).

6) Effacement de créances

Mr et Me Ludovic DESFOSSEZ, désormais domiciliés à GAP, ont été placés en situation de surendettement par le Commission des Hautes-Alpes.

Cette décision entraîne l'effacement des créances des intéressés, soit une somme de 1 044,82 € pour la commune de Beauvois en Cambrésis représentant des factures d'électricité (prélèvements rejetés).

Yannick HERBET note qu'il s'agit d'une décision de justice que le Conseil Municipal ne peut contester.

Par 11 voix pour et 4 contre (Géry HERMANT, Michel SCARCIA, Nathalie GUENEZ, Laurye LALLEMANT) l'assemblée décide l'effacement de ces créances.

7) Demande de participation financière à une classe de découverte

Mr le Maire a été sollicité par le professeur des écoles en charge de la classe ULIS de Walincourt-Selvigny pour subventionner une classe de découverte programmée en juin prochain dans la région d'Angers à laquelle participera Enzo DUVINAGE dont les parents résident rue Daniel Sorlin.

Le coût du projet (séjour et transport) s'élève à 409 €/enfant dont 107 € pour le transport.

La commune a déjà apporté son soutien financier en 2017 et 2018 pour un projet similaire et pour le même enfant à hauteur de 98 €, représentant le coût du transport.

A l'unanimité le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention de 107 € pour cette classe de découverte.

8) Subvention 2019 au CCAS

Le Maire rappelle que la subvention communale constitue la principale source de recettes du CCAS ; il conviendrait de fixer dès à présent le montant de l'aide financière accordée cette année.

Une proposition à hauteur de 3 000 € est soumise au Conseil Municipal qui l'accepte à l'unanimité.

9) Fiscalisation des charges de fonctionnement du SIAT du Val du Riot

La commune de Beauvois en Cambrésis, membre avec celle de Caudry du SIAT du Val du Riot, participe aux charges de fonctionnement de ce syndicat.

La part à charge de notre commune fait l'objet depuis 2011 d'une fiscalisation supportée par les contribuables beauvoisiens.

Il est proposé au Conseil Municipal de maintenir cette option de fiscalisation.

Adopté à l'unanimité.

10) Comptes de gestion et Comptes Administratifs 2018.

En premier lieu, le Maire présente le document de valorisation financière et fiscale 2018.

Ce document, élaboré par le Centre des Finances Publiques de Caudry concerne l'exercice 2018 et reprend l'historique des données depuis 2014.

Les résultats sont comparés aux moyennes départementales ou nationales des communes de même strate démographique (2 000 à 3 499 habitants).

FONCTIONNEMENT

*les produits se stabilisent à hauteur de 1 700 000 €

Les recettes réelles (fiscalité, dotations, produits courants, produits financiers) passent de 802 €/habitant en 2017 à 800 €/habitant en 2018.

Elles sont légèrement inférieures à celles de la moyenne de la strate au niveau du département (812 €/habitant).

Les recettes fiscales stagnent mais continuent de constituer l'essentiel des produits ; leur part est plus importante que celle constatée en moyenne dans les communes de même strate.

*Les dépenses réelles (celles ayant donné lieu à décaissement) sont en baisse de 54 742 € par rapport à 2017 mais restent supérieures à la moyenne départementale (707 €/habitant contre 684 €). Il est utile de préciser que cet écart diminue progressivement.

Cette diminution provient essentiellement du recul des charges courantes (- 16 473 €) et des charges financières (- 16 072 €).

A noter que ces charges financières, sous l'effet du vieillissement de la dette et des taux variables attachés à certains emprunts ne pèsent plus que 20 €/habitant soit sous la barre de la moyenne départementale (24 €).

Les subventions et contingents (SDIS, SIAN) restent l'un des postes de dépenses les plus élevés ; il est supérieur à la moyenne départementale (85 €/habitant contre 33 €).

*La capacité d'autofinancement

La CAF brute (excédent de fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement, remboursement de dettes, dépenses d'équipement) s'améliore à nouveau (202 492 € contre 199 321 € en 2017) . A titre indicatif, la CAF brute de 2013 était de 8 681 €.

La CAF nette (excédent de fonctionnement après remboursement des dettes) continue de s'améliorer également puisqu'elle est positive (+ 61 868 €) alors qu'elle était négative de 2013 (- 102 530 €) à 2016 (- 7 677 €).

INVESTISSEMENT

*Les dépenses réelles ont fortement évolué de 2017 à 2018 (271 159 € contre 61 438 €) alors que les remboursements d'emprunts augmentent faiblement (vieillessement de la dette) pour atteindre 140 631 € (contre 128 664 € en 2017).

Malgré cette progression, les dépenses d'équipement se situent à un niveau nettement inférieur à celui du Département (128 €/habitant contre 277 €/habitant).

*Le fonds de roulement, positif depuis 2014, a légèrement décliné en 2018 pour atteindre la somme de 314 157 € ; ce montant marque la possibilité, pour la commune, de dégager

suffisamment de ressources au niveau de son cycle de fonctionnement pour rembourser ses emprunts et pour autofinancer ses investissements.

*Le besoin en fonds de roulement est à nouveau négatif, ce qui signifie que les recettes non encore encaissées sont inférieures aux sommes non encore décaissées.

De ce fait, la trésorerie s'est maintenue pour atteindre, fin 2018, la somme de 426 777 € (420 659 € fin 2017) qui représente 104 jours de charges de fonctionnement (95 jours en 2017).

*L'endettement

Fin 2018 l'encours de la dette s'élève à 2 419 969 € et représente 1 145 €/habitant, soit un montant 2 fois plus élevé que la moyenne départementale.

Même s'il diminue, le ratio « encours de la dette/CAF » reste important, soit 11,95 ce qui indique que le remboursement de la totalité de la dette nécessiterait d'y consacrer 11,95 années de la CAF valeur 2018.

LA FISCALITE

Les bases communales d'imposition sont inférieures aux bases des communes de même strate.

Les bases de taxe d'habitation (567 €/habitant), de taxe foncière (562 €/habitant) et de taxe foncière non bâtie (12 €/habitant) sont à comparer avec celles de la moyenne départementale, respectivement 782 €/habitant, 781 €/habitant et 28 €/habitant.

La valeur locative moyenne des locaux d'habitation s'élève à 1 623 €, elle reste inférieure à la moyenne départementale (2 347 €).

La taxe d'habitation sur les logements vacants, en vigueur depuis 2009, a permis d'abonder les bases d'imposition à hauteur de 11 643 € (20 856 € en 2017).

Cette faiblesse des bases d'imposition constitue un réel handicap, puisqu'il faudrait une forte augmentation des taux d'imposition pour en tirer un bénéfice significatif.

S'agissant des taux d'imposition, celui de la TH est inférieur au taux moyen départemental (15,40 contre 17,86) alors que celui de la TFB est supérieur (34,35 contre 18,76).

En matière de TH, la commune applique depuis 1981 l'abattement spécial à la base au taux de 15 % et les abattements pour charges de famille aux taux de 15 et 20 % ; cette mesure a entraîné, en 2018, une diminution des bases imposables de 77 414 € (soit une perte potentielle de produits fiscaux de 11 900 €).

CONCLUSION

-La stabilisation de la section de fonctionnement permet désormais de libérer un excédent annuel proche de 200 000 € qui permet de couvrir le remboursement de la dette en capital et de financer des opérations d'investissement.

-En 2018, 270 000 € de travaux et achats ont pu être réalisés par autofinancement

-Le poids de la dette continue d'être un handicap

-La faiblesse des bases d'imposition laisse peu de marges de manœuvre en terme de fiscalité puisque même la suppression des abattements facultatifs s'avèrerait peu rentable.

Yannick HERBET détaille ensuite les comptes de gestion du comptable du Trésor et les comptes administratifs 2018 du Maire, en tous points identiques.

Les comptes de gestion du comptable du Trésor et les comptes administratifs 2018 du Maire, en tous points identiques, s'établissent comme suit :

*Budget principal

	Recettes	Dépenses	Résultat
Fonctionnement	1 752 460,26 €	1 556 413,04 €	+ 196 047,22 €
Investissement	204 333,94 €	411 789,66 €	- 207 455,72 €
Budget global	1 956 794,20 €	1 968 202,70 €	- 11 408,50 €

	Résultat de Clôture 2017	Exercice 2018	Intégration du résultat du budget Villa Family	Résultat de Clôture 2018
Fonctionnement	+ 337 457,97 €*	+ 196 047,22 €	-----	+ 533 505,19 €
Investissement	- 94 436,03 €	- 207 455,72 €	+ 82 543,60 €	- 219 348,15 €
Budget global	+ 243 021,94 €	- 11 408,50 €	+ 82 543,60 €	+ 314 157,04 €

*Cette somme tient compte de la part affectée à l'investissement, soit 162 520,83 €.

Compte tenu du montant des restes à réaliser en dépenses (53 220,00 €) le déficit d'investissement sera couvert par une partie de l'excédent de fonctionnement soit 272 568,15 € et le solde de ce même excédent (260 937,04 €) sera affecté en recettes de fonctionnement au Budget Primitif 2019.

*Budget annexe du Lotissement Bernadette-Thérèse

	Recettes	Dépenses	Résultat
Fonctionnement	560 115,31 €	591 626,69 €	- 31 511,38 €
Investissement	548 497,21 €	402 272,73 €	+ 146 224,48 €
Budget global	1 108 612,52 €	993 899,42 €	+ 114 713,10 €

	Résultat de Clôture 2017	Résultat 2018	Résultat de Clôture 2018
Fonctionnement	+ 44 196,65 €	- 31 511,38 €	+ 12 685,27 €
Investissement	- 43 917,45 €	+ 146 224,48 €	+ 102 307,03 €
Budget global	+ 279,20 €	+ 114 713,10 €	+ 114 992,30 €

Les excédents de clôture seront affectés en totalité au Budget Primitif (12 685,27 € en Fonctionnement et 102 307,03 € en Investissement).

Le Maire sort alors de la salle afin de permettre au Conseil Municipal de se prononcer sur ces différents documents. Placé sous la présidence de Didier JACQUEMIN, premier adjoint au Maire, l'assemblée les adopte par 13 voix pour et 1 abstention (Jean-Marie BACQUET).

11) Fixation des taux d'imposition locale

Yannick HERBET note que les produits des 3 taxes encaissées par la commune (Taxe d'Habitation, Taxe sur le Foncier Non Bâti) constituent près de 35 % des ressources annuelles de fonctionnement. Les éléments d'information communiqués par la Direction Régionale des Finances Publiques permettent de prévoir un produit fiscal de 613 833 € pour 2019 (en maintenant les taux actuels), ainsi que des allocations compensatrices de 33 535 €.

Le Maire présente trois documents :

- l'état 1259 établi par la Direction Régionale des Finances Publiques
- un tableau sur l'évolution des ressources fiscales
- un tableau sur l'évolution des bases d'imposition

Il appartient au Conseil Municipal de fixer les taux d'imposition 2019 et déterminer ainsi le produit fiscal qui apparaîtra au Budget Primitif en recettes de fonctionnement.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de maintenir les taux d'imposition, à savoir :

- 15,40 pour la Taxe d'Habitation
- 34,35 pour la Taxe Foncière bâti
- 38,43 pour la Taxe Foncière non bâti

12) Budget Primitif 2019

Yannick HERBET fait une présentation générale du projet de budget.

INVESTISSEMENT

Dépenses

Le montant des dépenses prévues reste important sous l'effet des travaux de mise aux normes du Foyer Rural Marcel Devaux (350 000 €).

Le déficit 2018 reporté s'élève à 219 348,15 € ; il est compensé en recettes par l'excédent de fonctionnement capitalisé.

Les autres dépenses importantes inscrites au Budget Primitif 2019 concernent :

- le remboursement des emprunts (part capital)
- la démolition de l'immeuble rue Berthelot et l'aménagement d'un parking (49 740 € en restes à réaliser)
- des travaux de voirie
- des travaux et achats divers

Recettes

Elles sont essentiellement constituées par l'excédent de fonctionnement capitalisé (272 568,15 €) et le virement de la section de fonctionnement (370 596,45 €).

Viennent s'y ajouter les subventions pour le Foyer Rural, des opérations d'ordre, le FCTVA et les taxes d'aménagement.

FONCTIONNEMENT

Section marquée par un nouveau repli (- 130 000 €)

Dépenses

La maîtrise des dépenses se poursuit s'agissant :

- des charges à caractère général (- 15 000 €)
- des charges de personnel (-43 000 €)
- des charges financières (-34 000 €)
- des autres charges (-18 000 €)

Si l'on excepte le virement à la section d'investissement et les opérations d'ordre, les dépenses se situent désormais à un niveau proche de 1 630 000 €.

Recettes

- Baisse des atténuations de charges dûe à celle du remboursement des contrats aidés
- Les produits fiscaux évoluent légèrement
- Le montant des dotations et participations est stable

Il ajoute que le montant des ressources fiscales, des allocations compensatrices et des dotations, a diminué de plus de 44 000 € de 2014 à 2019 ; cette baisse aurait été plus conséquente si la commune n'était pas éligible à la Dotation de Solidarité Rurale (part cible).

Le Maire détaille les deux Budgets Primitifs 2019 (budget principal et budget annexe).

Lotissement Bernadette-Thérèse

Budget Primitif 2019

FONCTIONNEMENT

444 210,99 €

Dépenses

Emprunt (intérêts)	20 363,60 €
Variation de stocks	363 765,79 €
Transfert de charges financières	20 363,60 €
Créance Partenord	39 618,00 €
Arrondis de TVA	100,00 €

Recettes

Excédent 2018 reporté	12 685,27 €
Stock	250 670,87 €
Transfert de charges financières	20 363,60 €
Vente de terrains	60 000,00 €
Subvention d'équilibre	100 491,25 €

INVESTISSEMENT

Dépenses 275 508,25 €

Emprunt (capital)	24 837,38 €
Stock	250 670,87 €

Recettes 505 690,82 €

Excédent reporté 102 307,03 €

Variation de stocks 363 765,79 €

Créance Parntenord 39 618,00 €

Le budget principal s'équilibre à 906 079,63 € en Investissement et à 2 004 207,86 € en Fonctionnement.

INVESTISSEMENT

906 079,63 €

Dépenses

Déficit reporté 219 348,15 €

Restes à réaliser 53 220,00 €

Autorisation d'engagement 115 820,00 €

Remboursement des emprunts 147 691,48 €

Mise aux normes du Foyer Rural 320 000,00 €

Travaux et achats divers 50 000,00 €

Recettes

Excédent de fonctionnement capitalisé 272 568,15 €

Opérations d'ordre 19 329,53 €

FCTVA 35 160,00 €

Taxe d'aménagement 12 928,00 €

Subvention pour le Foyer Rural 194 947,50 €
(Conseil Départemental du Nord, DETR)

Vente de terrain 550,00 €

Virement de la Section de Fonctionnement 370 596,45 €

FONCTIONNEMENT

2 004 204,86 €

Dépenses

Charges à caractère général 444 189,02 €

Charges de personnel 750 624,07 €

Autres charges de gestion courante 404 926,16 €

Charges financières 24 218,17 €

Charges exceptionnelles 3 200,00 €

Opérations d'ordre	6 450,99 €
Virement à la section d'investissement	377 047,44 €

Recettes

Résultat 2017 reporté	260 937,04 €
Atténuation des charges	30 000,00 €
Produits des services	73 200,00 €
Impôts et taxes	1 164 387,00 €
Dotations, subventions	447 606,00 €
Autres produits	11 900,00 €
Produits financiers	13 674,82 €
Produits exceptionnels	2 500,00 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte ces deux Budgets Primitifs 2019 proposés par le Maire.

13) Avance sur subvention à l'Union Sportive Beauvois

Mr le Maire vient d'être saisi d'une demande d'avance de 1 500 € sur la subvention annuelle traditionnellement accordée à l'U.S.Beauvois en fin d'exercice.

L'association doit en effet disposer de ressources suffisantes avant l'organisation de son Loto du 11 mai 2019 et pour honorer certaines dépenses (licences, assurances).

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'attribuer cette avance.

14) Informations diverses

-Le Budget Primitif 2019 de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis a été adopté le 12 avril 2019 ; il s'élève à 36 millions d'euros dont une bonne partie concerne les attributions de compensation reversées aux communes membres. Ces dernières sont d'ailleurs maintenues à leur niveau actuel.

Le taux d'imposition du Foncier Bâti passe de 7,00 % à 6,50 % afin de tenir compte du moindre coût du déploiement de la fibre.

La répartition du FPIC est maintenue (75 % pour la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis et 25 % pour les communes) mais son montant ne sera communiqué qu'en juin.

Une enveloppe de 300 000 € sera consacrée au Contrat de Ruralité qui englobe notamment le développement du numérique dans les écoles.

Enfin, un fonds de concours de 200 000 € a été instauré mais les critères d'attribution n'ont pas encore été définis.

-Yannick HERBET signale que la dernière parcelle de la Zone d'Activités du Bout des Dix Neuf va être vendue ; il a manifesté en séance plénière son souhait d'extension de cette zone jusqu'à l'entrée de la commune.

-Le Maire fait le point sur la vente des parcelles en accession à la propriété dans le lotissement PARTENORD. 7 terrains ont été vendus à ce jour (représentant 80 000 € environ) alors que 2 vont l'être cette année et 1 en 2020.

Pour les 3 dernières parcelles, les personnes concernées ne se sont pas encore positionnées.

Yannick HERBET rappelle les difficultés rencontrées avec le Notaire pour faire aboutir ces démarches.

-Le site LESTRA sera démoli par l'E.P.F. avant la fin de l'année. Un promoteur immobilier s'est manifesté pour y créer un béguinage de 43 logements. Enfin, MARPA Services a confirmé son intention d'acheter le bâtiment communal et l'ensemble immobilier DUFLOT ; Mr PAYEN poursuit ses recherches de financement (un accord a été trouvé avec un organisme financier, il attend une réponse d'une autre banque).

-Une prestation musicale est prévue à l'occasion de la Fête de la Musique alors qu'une animation sera proposée le samedi soir de la Ste Anne. Par ailleurs, le feu d'artifice du 14 juillet se déroulera cette année à Beauvois en Cambrésis.

-Les deux parkings de la rue Berthelot sont achevés, leur accès sera libre (aucune Zone Bleue).

15) Questions diverses

-Nathalie GUENEZ attire l'attention de l'assemblée sur la vitesse excessive de certains automobilistes rue Jean Jaurès ; elle souhaiterait des contrôles de vitesse en liaison avec la Police Municipale de Caudry.

-Laurie LALLEMANT interroge le Maire sur la subvention 2018 du Centre Social l'Escale.

Yannick HERBET précise que cette question n'a pas été abordée lors de la dernière réunion du Conseil d'Administration et que l'exercice 2018 est clos à ce jour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h.45.